

1^{er} PACS



Depuis le 1^{er} novembre, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) a été transféré à l'officier de l'état civil de la mairie afin de désengorger les tribunaux. C'est avec plaisir que nous avons enregistré le premier PACS à Beaufort dès le 02 novembre entre Mlle Lorelei Brière et Pieter Gallais.

Si vous avez pour projet de conclure un PACS, nous vous attendons à la mairie pour vous renseigner sur les documents à fournir et décider d'une date pour venir signer votre convention.

Annexe

La première partie des travaux de l'annexe de l'école se termine. Le ravalement a été effectué par l'entreprise MICFR. Il reste à aménager la cour. Une inauguration officielle aura lieu une fois que les subventions auront été versées. Cet espace servira à l'école, mais aussi hors temps scolaire aux associations ou au particulier qui en ferait la demande selon les règles de fonctionnement décidées par la commune.



Circulation sur la RD32

La direction Départementale des routes a réuni par deux fois les maires des quatre communes concernées par la RD32. L'objet de ces réunions est de trouver le moyen de renforcer la sécurité et diminuer la vitesse sur cet axe très fréquenté. Les relevés effectués par le département montrent des excès de vitesse mais moindre que ce que l'on pouvait penser. Les différents moyens persuasifs ont été évoqués. Il en résulte qu'il est souhaitable d'uniformiser la vitesse à 70km/h hors agglomération et de tracer une ligne blanche continue sur le tronçon entre Gonnevilliers et Beaufort. Pour fin 2018, des écluses seront testées afin de casser la vitesse. Si cela est concluant en 2019 eu égard au budget, l'installation en dur sera définitive. En attendant la prudence reste de mise et la civilité de chacun obligatoire.

Vous avez pu remarquer que des travaux ont eu lieu sur cette route, les lignes ont été enfouies et des lampadaires Leds installés. Les travaux d'enlèvement des poteaux électriques et téléphoniques devaient se faire en décembre mais les conditions climatiques ont retardé ces travaux.

Des raccords de voirie devraient être effectués et la bande blanche de stop du Haut de la Paroisse modifiée.

Borne électrique



Elle figure parmi les 15 les plus utilisées du département. La commune ne regrette pas cette installation eu égard à l'avenir du diesel et de l'essence. On recense désormais 6 véhicules électriques sur nos routes communales. Outre le plaisir d'une conduite silencieuse et zen, faire le plein ne coûte pas grand chose et tout cela en polluant moins.

Pour recharger c'est très simple. Il suffit de se procurer un badge auprès de SODETREL ou CHARGEMAP, qui vous permet de circuler un peu partout en France ou en Europe.

Une prise installée chez soi reste le moyen le plus pratique pour faire, tranquillement, la nuit, le plein de KW/h en tarif réduit et repartir le matin sans souci.

L'immobilier à Beurepaire

Beurepaire, comme partout en France, connaît un regain d'activités immobilières. Les uns déménagent, les autres emménagent. Ça bouge. 6 nouvelles constructions devraient voir le jour dans les prochains mois. La population de Beurepaire se maintient autour de 500 habitants, nombre souhaité dans le PLU pour 2020 !

Taxe d'habitation

La disparition programmée de cette taxe basée sur les valeurs locatives des années 70 et inégalitaire exonérera selon les prévisions 139 foyers sur 185 à Beurepaire soit un manque de 28 565 € qui devrait, espérons-le, être compensée par l'Etat. A voir !

Ça s'en va et ça revient !

Le rapprochement avec la CODAH est de nouveau évoqué et des rencontres entre les représentants des deux communautés sont programmées. Alors serons-nous à la CODAH en 2019?

A ce sujet, la CODAH organise une enquête sur la mobilité. Il se pourrait que certains d'entre vous soient contactés. A suivre.

Eaux de Normandie

La communauté de communes et Eaux de Normandie ont renégocié le contrat, ce qui a pour conséquence une augmentation du m³ d'eau soit 5.80€ au lieu de 5.22€.

Ordures ménagères

Outre le fait que le tri sélectif a été supprimé, voici que Beurepaire, comme d'autres communes, est touchée par la décision de la présidente de la Communauté de Communes de ne plus autoriser les camions à aller en marche arrière dans tous les chemins les plus inaccessibles pour des raisons de sécurité.

Nous partageons cette décision motivée par la sécurité des ripeurs, mais nous sommes mis en demeure de trouver une solution dans les deux mois. Un document a été déposé dans les boîtes aux lettres des habitants concernés pour recueillir leurs avis.

La solution idéale serait pour nous, l'usage de sacs transparents qui inciteraient les administrés à faire un tri efficace comme le veut la loi, ramassés dans ces chemins avec un petit camion. Jean-Pierre RECHER et vos élus vont y réfléchir. A suivre.

